Nations Unies S/2020/554



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juin 2020
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, présenté en application du paragraphe 51 de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité, passe en revue les principaux faits nouveaux survenus en République démocratique du Congo entre le 17 mars et le 16 juin 2020. Il retrace les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis mon rapport du 18 mars 2020 (S/2020/214), dresse un état de l'évolution de la situation politique, notamment dans le sens du renforcement des institutions publiques et dans la mise en œuvre des principales réformes de gouvernance et de sécurité, et présente ce que fait la Mission pour continuer d'adapter au mieux ses priorités, son dispositif et sa présence et de mettre en œuvre sa vision globale de la protection des civils. Il donne également des détails sur le transfert progressif des tâches au Gouvernement congolais, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes concernées, ainsi que sur l'application des mesures qui ont été prises pour améliorer les résultats de la Mission. Enfin, il rend compte des incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'exécution des tâches prescrites dans la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation politique

2. La période considérée a été marquée par la dynamique particulière de la coalition entre les partis du Cap pour le changement et du Front commun pour le Congo, sur fond de lutte contre la pandémie de COVID-19 en République démocratique du Congo et d'affaire impliquant le directeur de cabinet du Président, placé en détention pour détournement de fonds. Les activités diplomatiques ont également pâti de la pandémie de COVID-19, de grandes réunions régionales comme la 10[e] réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi ayant dû être reportées.

3. Le 24 mars, le Président Félix Tshisekedi a déclaré l'état d'urgence face à la crise de santé publique déclenchée par la pandémie de COVID-19, validée par la suite par la Cour constitutionnelle et prorogée à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale et le Sénat. Cette déclaration a été précédée de l'annonce, le 18 mars, de diverses autres mesures préventives et de la création d'un Fonds national de solidarité





visant à mobiliser des fonds pour aider le pays à faire face à l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19. Le Fonds est supervisé par un comité de gestion composé de 12 membres, dont deux femmes. Le 21 avril, le Président Tshisekedi a reçu l'ancien Président, Joseph Kabila, pour discuter avec lui des efforts mis en œuvre pour faire face à la pandémie, appelant à cette occasion à la cohésion et à l'unité nationales. La Première Dame, Denise Nyakeru Tshisekedi, a exprimé ses préoccupations face à l'augmentation des cas de violence domestique liés aux mesures de confinement prises pour lutter contre la pandémie.

4. Les tensions au sein de la coalition entre le Cap pour le changement et le Front commun pour le Congo ont continué de percer. Le 25 mai, une majorité de députés de l'Assemblée nationale a voté pour la destitution du premier vice-président de l'institution, Jean-Marc Kabund, [Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS)], s'attirant à cette occasion des critiques publiques de la direction du parti.

5. Le Premier Ministre, Sylvestre Ilunga Ilukamba, a consacré plusieurs réunions aux questions de stabilité macroéconomique dans le cadre de la pandémie de COVID-19, face à la réduction considérable des recettes d'exportation et aux fluctuations des prix des produits de première nécessité et des denrées alimentaires dans les plus grandes villes. En outre, un programme alimentaire d'urgence a été mis en place le 18 avril à Kinshasa, à l'initiative du Président, pour permettre à la population de se procurer des denrées alimentaires à des prix abordables. Le 29 avril, la banque centrale congolaise a reçu instruction de prendre des mesures pour stabiliser la monnaie nationale. Le Premier Ministre a également demandé que des mesures soient prises pour contenir la dépense publique dans les limites permises par les recettes de l'État.

6. Le directeur de cabinet du Président, Vital Kamerhe, également chef de l'Union pour la nation congolaise, a été placé en détention le 8 avril après instruction d'une affaire sur les malversations financières dont il se serait rendu responsable dans la gestion du programme des 100 jours du Président. Puis il a été mis en accusation pour le détournement d'environ 51,2 millions de dollars, dont il nie être responsable. La majorité des 16 députés de l'Assemblée nationale élus sur la liste de l'Union pour la nation congolaise ont publié une déclaration déplorant ce qu'ils ont estimé être l'arrestation et la détention arbitraires du chef de leur parti. En revanche, certaines organisations de la société civile se sont félicitées de cette arrestation, à marquer selon elles d'une pierre blanche dans la lutte contre la corruption. Le 26 mai, le président du tribunal de grande instance de Kinshasa qui supervisait le procès est décédé. Les autorités ont ouvert une enquête sur les causes de sa mort.

7. Dans les provinces du Haut-Katanga et de Lualaba, après la dernière vasion, le 28 mars, de Gédéon Kyungu Mutanga, qui était assigné à résidence à Lubumbashi, les forces de sécurité ont tué 43 membres de sa milice Maï-Maï Bakata-Katanga. La situation s'est à nouveau calmée dans les jours qui ont suivi, mais Gédéon Kyungu Mutanga, qui avait été condamné pour crimes contre l'humanité, est toujours en fuite.

8. Depuis la mi-mars, un différend frontalier de longue date entre la République démocratique du Congo et la Zambie a pris une tournure explosive, des informations faisant état d'attroupements de soldats des deux pays autour du territoire de Moba, dans la province du Tanganyika, et plusieurs soldats congolais se faisant tuer lors d'affrontements sporadiques avec les militaires zambiens. Les deux États ont répété qu'ils entendaient rechercher une solution diplomatique à cette situation et le Président Tshisekedi et le Ministre zambien des affaires étrangères, Joseph Malanji, se sont rencontrés le 25 mars à Kinshasa. Les deux Gouvernements ont ensuite fait appel à la médiation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a accepté de dépêcher une équipe technique. De son côté, le Ministre des affaires étrangères de la République du Congo, Jean-Claude Gakosso, s'est rendu

à Kinshasa, Lusaka et Harare pour exhorter les Présidents des trois pays à régler leur différend frontalier de façon pacifique.

9. Ma représentante spéciale pour la République démocratique du Congo a pris part à plusieurs réunions entre le dispositif mis en place par la présidence et le Ministre de la santé afin d'examiner comment aider le pays dans l'action mise en place à l'échelle nationale face à la pandémie de COVID-19. Elle a également participé, avec des membres éminents du corps diplomatique et de la communauté des donateurs, à une réunion que le Président Tshisekedi avait convoquée pour examiner les incidences socioéconomiques du virus au niveau national. En ce qui concerne les mesures prises pour contribuer à la recherche de solutions à long terme aux problèmes de sécurité dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et à la mise en place d'un processus politique pacifique, elle a poursuivi sa mission de bons offices auprès des autorités nationales et provinciales, mettant l'accent sur l'importance de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu général. Pour l'instant, aucun groupe armé n'a respecté cet appel en République démocratique du Congo.

III. Sécurité

Province du Nord-Kivu

10. La violence à laquelle on a assisté sur le territoire de Beni et dans les zones adjacentes de la province de l'Ituri reste extrêmement préoccupante. Les Forces démocratiques alliées (ADF) ont continué à représenter une menace importante pour la sécurité, après s'être déplacées vers l'ouest du territoire de Beni et le sud de l'Ituri, où la présence des forces de sécurité de l'État est limitée. Au cours de la période considérée, près de 30 attaques ont été perpétrées par des combattants présumés des ADF, au cours desquelles au moins 89 civils ont été tués, dont 18 femmes, 1 jeune fille et 14 personnes dont l'âge et le sexe n'ont pas été confirmés. Le type nouveau des attaques – pillages, enlèvements et embuscades contre les patrouilles des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), notamment – indique que les ADF sont en train de se regrouper, dans l'intention éventuelle de reprendre le contrôle des positions perdues contre les FARDC. Les ADF ont également continué de s'en prendre aux soldats des FARDC, qui ont déploré au moins 45 victimes, 37 blessés ayant nécessité une évacuation avec l'aide de la MONUSCO. Les attaques qui se poursuivent ont suscité de nouvelles velléités d'autodéfense, qui donnent le vent en poupe aux groupes Maï-Maï combattant les ADF dans le nord-ouest du territoire de Beni.

11. Les attaques attribuées aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) se sont multipliées dans les territoires de Nyiragongo et de Rutshuru, où 21 civils au moins ont été tués pendant la période considérée. Les FARDC ont riposté le 13 avril par des opérations contre le groupe, qui ont provoqué un certain nombre de victimes civiles et de déplacements ainsi que de nouvelles attaques des FDLR en représailles, les informations recueillies par la MONUSCO faisant état d'au moins sept victimes et plus de 100 maisons détruites. Le 24 avril, des éléments présumés des FDLR-Forces combattantes abacunguzi ont pris en embuscade et tué 13 gardes forestiers de l'Institut congolais pour la conservation de la nature et quatre civils dans le parc national des Virunga.

12. Le conflit qui oppose le Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) à la coalition Nyatura-FDLR-Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) a continué à créer un climat d'insécurité dans les territoires de Masisi et Rutshuru et permis au NDC-R de contrôler une zone toujours plus étendue. Près de 200 affrontements et exactions diverses perpétrés par ces groupes ont été recensés, durant lesquels plus de 160 civils ont trouvé la mort. Parmi les groupes armés opérant

dans la région, ce sont les combattants du NDC-R qui ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme, y compris des violences sexuelles liées au conflit. L'auditorat militaire du Nord-Kivu a réagi en lançant un mandat d'arrêt contre le chef du groupe armé, Guidon Shimiray Mwissa, qui n'a pas été exécuté à ce jour.

Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

13. Au Sud-Kivu, de nouvelles tensions à caractère ethnique ont éclaté dans la région de Minembwe, où plus de 30 civils ont été tués depuis le début de l'année. À Bijombo, les affrontements qui se sont produits chaque semaine entre les milices Twigwaneho locales et les combattants Maï-Maï ont obligé la MONUSCO à intervenir plusieurs fois. Fin avril, des heurts se sont produits pendant plusieurs jours consécutifs entre les FARDC et des groupes de Maï-Maï dans la région de Minembwe, où ils ont fait de multiples victimes. On estime à 130 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont la situation d'instabilité rend le retour peu probable dans un avenir proche.

14. Dans le territoire de Kalehe, les combattants du Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge, qui avaient été dispersés au cours des opérations des FARDC en décembre 2019, ont montré un regain d'activité. Un groupe de près de 100 combattants du Conseil a également été signalé dans la région des plaines de Ruzizi, dans le territoire d'Uvira. La situation d'insécurité dans laquelle se trouvent depuis longtemps les territoires de Fizi, Mwenga et Uvira a obligé les FARDC à y concentrer leurs forces, et à délaisser du même coup d'autres territoires, ce qui a permis aux groupes de Raiya Mutomboki de jouir d'une plus grande liberté de mouvement dans les territoires de Kalehe, Mwenga, Shabunda et Walungu.

15. Les conditions de sécurité se sont également dégradées dans la zone frontalière des provinces du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika où opèrent en ce moment milices Twa et Maï-Maï Apa Na Pale. Après une recrudescence des violences sexuelles perpétrées par ces groupes, selon les informations reçues, la MONUSCO a déployé une base temporaire à des fins de dissuasion. Les activités des Maï-Maï Malaika dans le territoire de Kabambare (province de Maniema), ont également continué de forcer les populations à fuir leurs foyers.

Province de l'Ituri

16. Les conditions de sécurité se sont nettement dégradées dans les territoires de Djugu et de Mahagi où sévissent des groupes d'assaillants associés à la communauté lendu, comme, notamment, la Coopérative pour le développement du Congo, qui ont intensifié leurs attaques contre les civils et les forces de sécurité. De mars à mai, pas moins de 333 civils ont été tués, dont 70 femmes et 61 enfants, et on estime à 300 000 le nombre de personnes déplacées depuis le début de l'année. Il semblerait que les assaillants s'en soient pris tout spécialement aux Wahima et à d'autres populations qu'ils souhaitent chasser définitivement de leurs foyers. Les forces de sécurité de l'État et la MONUSCO ont également été attaquées. Le 17 mai, la base temporaire de la MONUSCO à Roe, qui offre une protection à plus de 20 000 personnes déplacées, a été attaquée mais a réussi à repousser les assaillants. En mars, les FARDC ont monté des opérations ciblées dans l'est du territoire de Djugu, au cours desquelles certains des chefs des assaillants ont été tués ou arrêtés. Elles ont subi de leur côté une quarantaine de pertes. Des scissions se sont produites au sein de ces groupes d'assaillants, qui, en même temps que plusieurs de leurs personnages clefs, ont perdu une partie de leur cohésion. Toutefois, l'intensité des attaques n'a pas diminué.

17. Dans le sud du territoire d'Irumu, la sécurité a continué de s'améliorer depuis la signature, en février, de l'accord de paix avec la Force de résistance patriotique de

l'Ituri (FRPI). Malgré les retards accusés dans la mise en œuvre du processus de démobilisation, en raison, principalement, de la pandémie de COVID-19, la direction de la FRPI s'est dit de nouveau déterminée à poursuivre le processus. Cependant, l'insécurité a persisté, dans une certaine mesure, quelques éléments en marge de ce groupe continuant de perpétrer sporadiquement des exactions contre la population locale.

Province du Tanganyika

18. Le conflit intercommunautaire qui sévit dans le territoire de Nyunzu reste une source de préoccupation ; les affrontements entre les milices Twa et bantoues ont déjà fait une centaine de morts parmi les civils depuis le début de l'année. Les efforts de réconciliation ont été entravés par les conflits qui divisent la population au sujet du contrôle des ressources, notamment les ressources foncières et l'exploitation minière artisanale. Du 1er au 22 avril, les FARDC ont lancé une série d'opérations contre les milices Twa qui ont permis de les déloger des zones les plus peuplées. La présence continue de combattants Maï-Maï Apa Na Pale dans la région a également contribué à l'insécurité, étant donné la présence limitée des forces de sécurité dans la province.

Provinces du Kasaï et du Kasaï-Central

19. La situation est restée largement stable dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central malgré la persistance de rivalités politiques locales et de tensions intercommunautaires.

IV. Droits de l'homme

20. Au premier trimestre de 2020, la MONUSCO a recensé 1 973 cas de violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays. Si les violations commises par des agents de l'État sont en diminution, celles dont sont accusés les groupes armés et les milices, elles, sont en nette augmentation. Elles s'accompagnent, ce qui est plus grave, d'une forte poussée des exécutions extrajudiciaires ou sommaires, dans lesquelles pas moins de 730 civils ont déjà perdu la vie, dont 148 femmes, au cours du premier trimestre de 2020, 657 personnes aux mains de groupes armés. Au moins 254 femmes et 67 enfants ont subi des violences sexuelles liées au conflit, dont les auteurs étaient des groupes armés dans 250 cas, en particulier des combattants des FDLR, et des agents de l'État dans 71 autres cas, particulièrement des FARDC. La grande majorité de ces incidents ont été répertoriés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

21. Il a été signalé plusieurs cas de violations des droits de l'homme perpétrées par des agents de l'État à la faveur des mesures de prévention adoptées dans le contexte de la COVID-19, et notamment de l'état d'urgence. Il s'agit notamment de l'exécution extrajudiciaire de quatre personnes, de cas de violations du droit à l'intégrité physique contre 79 personnes, dont 3 femmes, de l'arrestation arbitraire et de la détention illégale de 64 personnes, dont 12 femmes, et de 20 cas de violation du droit à la propriété.

22. Dans la province du Kongo-Central, le 24 avril, une opération montée pour l'arrestation de Zacharie Badiengila, alias Ne Muanda Nsemi, chef séparatiste du mouvement Bundu Dia Kongo qui avait tenu des propos incendiaires contre les habitants non originaires de la province, s'est soldée par la mort de 31 de ses partisans, 40 autres se faisant blesser dans l'opération. Certaines préoccupations ont été exprimées concernant l'emploi disproportionné de la force par les agents de l'État au cours de ces opérations.

V. Situation humanitaire

23. Sur le plan humanitaire, la période considérée est restée préoccupante, 25,6 millions de personnes ayant besoin d'assistance et 5,5 millions de personnes ayant été déplacées. Parmi les faits nouveaux récents ayant une incidence sur la situation humanitaire, on a enregistré une recrudescence des déplacements de populations dans l'Ituri, de graves inondations dans plusieurs provinces orientales, la réapparition du virus Ebola et la pandémie actuelle de COVID-19.

24. La situation d'insécurité et de violence engendrée par les groupes armés dans les provinces de l'est du pays a été source d'importants problèmes humanitaires et de protection. Dans l'Ituri, l'UNICEF a enregistré plus de 100 signalements de graves violations des droits de l'enfant, telles que viols, meurtres et atteintes à l'intégrité physique, ainsi que d'attaques contre des écoles et des centres de santé, à l'occasion desquelles d'importants stocks de vaccins ont été détruits et des maillons de la chaîne du froid compromis. Le 20 mai, le gouverneur de l'Ituri, Jean Bamanisa, a lancé un appel à la solidarité nationale et internationale pour sa province, où se profile une crise humanitaire. Dans les régions de Minembwe et Mikenge de la province du Sud-Kivu, on estime à 131 500 le nombre de personnes encore déplacées, dont près de 40 600 dans la zone sanitaire de Minembwe et 90 800 dans celle de l'Itombwe, sans espoir de retour, pour le moment, en raison de l'instabilité actuelle. Malgré les difficultés rencontrées sur le plan de l'accès et des ressources, les acteurs humanitaires ont continué à s'efforcer de répondre par une action plurisectorielle aux besoins de la population touchée.

25. Les pluies diluviennes de mars et d'avril ont provoqué des inondations mortelles dans plusieurs provinces orientales et détruit des terres cultivables et des infrastructures essentielles. Leurs répercussions sur les réseaux de transport de ces provinces ont été considérables, ce qui a limité d'autant l'accès des agents humanitaires aux populations dans le besoin, notamment les personnes déplacées et les réfugiés. La MONUSCO a apporté son concours à une mission d'assistance menée par une délégation ministérielle congolaise sur la demande du Président Tshisekedi. Dans le territoire d'Uvira, au Sud-Kivu, une équipe de secours de la MONUSCO a extrait environ 1 500 personnes des zones inondées et leur a distribué des rations de secours.

Pandémie de COVID-19

26. La République démocratique du Congo a enregistré son premier cas confirmé de COVID-19 le 10 mars. Depuis, le nombre de cas a progressivement augmenté pour atteindre plus de 4 500. Kinshasa, où ont été comptabilisés la majorité des cas, est l'épicentre de la pandémie. La réponse du Ministère congolais de la santé et de ses partenaires, puisant aux sources du savoir-faire acquis dans la gestion des épidémies d'Ebola, s'est concentrée sur l'amélioration des systèmes de surveillance, la recherche des contacts, les moyens diagnostiques et la gestion des patients en soins intensifs. Il reste toutefois nécessaire de renforcer les capacités afin de pouvoir repérer, diagnostiquer, isoler et traiter rapidement les cas à l'échelon local. Un plan multisectoriel national d'intervention humanitaire contre la pandémie de COVID-19 doté d'une enveloppe de 135 millions de dollars des États-Unis a été publié le 18 avril en annexe du Plan de réponse humanitaire 2020 pour la République démocratique du Congo ; il prévoit des mesures sanitaires et des mesures Eau, Assainissement et Hygiène pour tous ainsi qu'une aide sur le plan des moyens de subsistance et de la protection afin de réduire l'incidence de la pandémie.

27. Les mesures de prévention adoptées dans ce contexte ont compliqué encore les problèmes d'accès humanitaire. Les contacts avec les autorités compétentes ont été

constants aux niveaux national et des provinces afin de permettre les interventions humanitaires indispensables, notamment grâce à l'ouverture partielle de l'espace aérien aux vols humanitaires, moyennant les mesures de prévention requises. L'affectation supplémentaire de ressources et de compétences déjà limitées à la lutte contre la pandémie a également eu pour effet d'accroître la vulnérabilité du pays face à d'autres problèmes de santé publique. Ainsi, la réduction des taux de vaccination, signalée dans tout le pays dans le cadre de la pandémie, couplée à l'insuffisance des systèmes garantissant la chaîne du froid, au faible taux de couverture des services et aux maigres réserves de vaccins, pourrait exposer les enfants à un risque accru de maladies telles que la poliomyélite, la rougeole et la fièvre jaune.

28. La MONUSCO a aidé les autorités congolaises à élaborer des procédures et des programmes afin de mieux gérer la mise en œuvre des mesures de lutte contre la COVID-19, ainsi que la sécurité et les transports aériens pour permettre la circulation des produits nécessaires. Radio Okapi, la radio de la Mission, a mis en place un programme d'enseignement à distance dans le cadre d'une initiative prise conjointement avec le Ministère de l'éducation et l'UNICEF, afin de permettre à 22 millions d'élèves du primaire de poursuivre leur scolarité grâce à un programme de deux heures quotidiennes rediffusé dans tout le pays par plus de 40 stations de radio.

29. La MONUSCO a également fait bénéficier de son savoir-faire en matière de recherche de contacts et de géolocalisation le Centre opérationnel stratégique d'intervention mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la pandémie, en permettant la recherche, sur Kinshasa, de plus de 4 000 personnes ayant été en contact avec des personnes ayant contracté le virus. La Mission a également pris des mesures pour aider la police nationale à assurer en toute sûreté et avec efficacité son mandat de maintien de l'ordre dans le cadre de la pandémie. La Mission a également aidé les institutions pénitentiaires et judiciaires à limiter la propagation du virus, ce qui a conduit les autorités à décider la libération de 2 667 prisonniers de droit commun et l'élaboration de plans d'urgence. Dans le cadre d'un projet mené conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Mission a fourni du matériel de prévention et des articles sanitaires, des conteneurs préfabriqués servant d'unités d'isolement et de quarantaine, un véhicule pour les services d'ambulance et des denrées alimentaires pour les détenus.

30. Dans le cadre des activités de sensibilisation de la population, la MONUSCO a aidé les autorités locales et d'autres partenaires à informer des centaines de personnes, dont plus de 200 femmes, sur les faits relatifs à la maladie à coronavirus. À Beni, au Nord-Kivu, un réseau de femmes a entrepris de fabriquer des masques de protection avec l'aide technique de la MONUSCO, et produit maintenant entre 1 000 et 2 000 masques par jour. Des initiatives analogues ont également vu le jour à Goma, où un projet à impact rapide de la MONUSCO a permis d'aider un réseau de femmes à produire des masques de protection et du gel de désinfection pour les mains.

Maladie à virus Ebola

31. Le 10 avril, un nouveau cas de maladie à virus Ebola a été signalé à Beni, dans le Nord-Kivu, après une période de près de deux mois où aucune infection nouvelle n'avait été signalée. Cela a suscité une nouvelle vague de méfiance dans la population, ainsi que quelques protestations de membres du public qui doutaient de la réalité de ce nouveau cas. Après ce premier cas, six autres ont été signalés dans la même zone. Des mesures d'endiguement ayant été prises avec succès, le compte à rebours de 42 jours mis en place pour confirmer la fin de l'épidémie a pu reprendre le 14 mai. Le 1er juin, un nouveau foyer d'Ebola a été détecté dans l'ouest du pays à Mbandaka, dans la province de l'Équateur. L'Organisation mondiale de la Santé

dispose déjà de personnel sur place en appui. En outre, bien que le plan actuel de lutte contre le virus Ebola ait été prolongé jusqu'à la fin du mois de septembre 2020, environ 1 170 patients atteints précédemment du virus Ebola ont toujours besoin de soins, de surveillance biomédicale, d'un soutien psychosocial et d'une aide pour pouvoir réintégrer leur communauté.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

32. La MONUSCO a entrepris de revoir et d'actualiser ses stratégies globales et ciblées de protection des civils, afin d'intégrer les enseignements tirés récemment et de tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Conformément aux priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix, ces stratégies sont centrées sur le primat de solutions politiques durables face aux conflits.

33. La stratégie choisie pour l'Ituri se concentre sur la fin de la violence et la création des conditions d'un retour durable des personnes déplacées, par la réduction des mouvements d'armes, le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit, et la lutte contre les causes profondes les plus critiques des conflits persistants. La stratégie mise en place pour la région de Beni (Nord-Kivu) vise à répondre à la menace des ADF en conjuguant pressions militaires, isolement des communautés et désorganisation des réseaux de recrutement, de trafic et de soutien logistique, tout en cherchant une solution de long terme pour la démobilisation des groupes Maï-Maï qui opèrent dans la région. Pour le Tanganyika, la stratégie élaborée se concentre sur l'établissement de conditions de sécurité dans toutes les parties de la province pour permettre aux personnes déplacées de rentrer sans crainte pour leur vie et créer les conditions nécessaires au retrait à terme de la Mission de la province. La MONUSCO a travaillé en consultation avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour renforcer l'élément régional des stratégies, s'agissant notamment du trafic illégal des ressources naturelles, qui se poursuit. Des stratégies d'ensemble analogues adaptées à chaque situation sont également mises au point en ce moment pour d'autres régions en conflit où la MONUSCO est présente.

34. La MONUSCO a en outre continué à soutenir les efforts régionaux visant à renforcer la coopération en matière de sécurité dans le contexte de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À cet égard, des consultations sont en cours entre le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, les bureaux des coordonnateurs résidents du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda et la MONUSCO concernant la mobilisation de ressources à l'appui des mesures non militaires visant les groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo.

35. Procéder de manière intégrée a été au cœur des préoccupations. Par exemple, des équipes mobiles de protection conjointe des civils composées de militaires, de policiers et de civils se sont rendues dans chaque bureau local afin de renforcer et de normaliser la mise en œuvre des dispositifs et des outils de protection à l'échelle de la Mission. La MONUSCO a également continué à se concentrer sur l'exécution de son mandat de protection des civils en tenant compte des questions de genre. À cette fin, la Mission a dressé la carte des zones à haut risque pour les femmes et les filles, dans le Sud-Kivu et le Nord-Kivu, que ce soit en raison des conflits armés, des phénomènes de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres violations des droits de l'homme, à titre d'outil analytique devant permettre d'adapter les mesures de protection. Pour faire face aux problèmes particuliers présentés par la pandémie de COVID-19, la Mission a adapté ses méthodes de travail afin de continuer de

consacrer l'essentiel de ses capacités opérationnelles à la protection des civils tout en mettant en œuvre des mesures d'atténuation comme la distanciation physique quand elle interagit avec les populations locales.

B. Interventions sur le terrain

36. La MONUSCO a renforcé sa présence militaire dans la province de l'Ituri pour faire face à la grave détérioration des conditions de sécurité. L'établissement de quatre bases temporaires, trois dans le territoire de Djugu et une à la frontière entre les territoires de Djugu et de Mahagi, a contribué à la protection des civils, notamment des personnes déplacées, car des patrouilles plus fréquentes et plus efficaces ont pu être effectuées. Des soldats de la paix et des véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires ont été déployés à partir de la Réserve de la Force à Goma et des forces spéciales à Beni. Au cours de la période considérée, cinq attaques ont été menées contre la force de la MONUSCO par des assaillants armés, et un soldat de la paix a été blessé. La Mission a réussi à interrompre une importante attaque perpétrée le 17 mai par des combattants de la Coopérative pour le développement du Congo contre le village de Ndjala, situé à 20 km au sud-est de Djugu.

37. La MONUSCO a appuyé les opérations menées par les FARDC dans les territoires de Djugu et de Mahagi en leur apportant une assistance logistique, en leur fournissant des renseignements, en effectuant des vols de reconnaissance et en évacuant des soldats blessés. De plus, des patrouilles aériennes conjointes ont été réalisées quotidiennement avec les FARDC et du carburant et des rations ont été fournis afin de contribuer à maintenir ouverte la route nationale menant en Ouganda, laquelle revêt une importance cruciale compte tenu des restrictions de vol imposées pour faire face à la COVID-19. Dans le cadre d'activités de communication et de sensibilisation menées notamment sur Radio Okapi, la Mission a appelé la population locale à prendre ses distances avec les agresseurs et dissuadé les communautés visées par les violences de constituer des groupes d'autodéfense, afin de laisser la porte ouverte au dialogue.

38. Alors que les attaques des ADF se déplaçaient vers le nord, en direction de l'Ituri, la MONUSCO a renforcé sa présence et sa visibilité en établissant une base temporaire à Mamove, ce qui a permis d'intensifier les patrouilles et d'accroître l'efficacité des systèmes d'alerte rapide mis en place au niveau local. De plus, afin d'améliorer la capacité opérationnelle de la brigade d'intervention de la force, en application de l'une des principales recommandations figurant dans le rapport du général de corps d'armée Carlos Alberto Dos Santos Cruz et concernant les problèmes liés à la protection des civils rencontrés dans la région de Beni, elle s'est employée à renforcer la coordination avec les FARDC. Cela a conduit à un plus grand partage de renseignements et à une activation plus efficace des forces d'intervention rapide de la Mission, lesquelles ont réussi, à plusieurs reprises, à repousser des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF. La Mission a également partagé les renseignements obtenus à l'aide de drones aériens, qu'elle utilise pour suivre les mouvements des groupes armés. Les FARDC ont ainsi pu mener des opérations plus ciblées ayant des conséquences moins importantes pour la population civile et étant moins susceptibles de faire des dommages collatéraux.

39. La mobilisation de la population a continué de jouer un rôle essentiel dans l'action menée par la MONUSCO pour faire face aux attaques présumées des ADF ainsi qu'aux violences commises par les groupes Maï-Maï dans la région de Beni. Dans ce cadre, la Mission a incité les jeunes à se dissocier des groupes armés, plaidé en faveur de la libération des enfants, mobilisé la population lors d'attaques visant les équipes d'intervention contre la maladie à virus Ebola et facilité l'organisation de

rencontres entre la société civile, les chefs religieux, les représentants des entreprises et les autorités locales en vue de sensibiliser le public à la réapparition de l'Ebola.

40. Alors que les activités des groupes armés s'intensifiaient dans les territoires de Masisi et de Rutshuru (Nord-Kivu), la MONUSCO a augmenté ses patrouilles diurnes et nocturnes de près de 30 % par rapport aux trois mois précédents. Elle a également collaboré avec les autorités locales et les acteurs de la société civile en vue d'améliorer les systèmes d'alerte rapide mis en place au niveau local. À la suite de la reprise des opérations des Forces armées de la République démocratique du Congo contre les FDLR, elle a appuyé les FARDC en leur fournissant des renseignements, qui devaient notamment servir à réduire l'incidence des opérations militaires sur les civils. Elle a également augmenté le nombre de patrouilles menées conjointement avec la police nationale dans le cadre de la stratégie visant à réduire l'insécurité à Goma et dans ses environs.

41. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a continué d'aider et de protéger la population locale et plus de 3 000 personnes déplacées vivant dans des implantations sauvages situées autour de ses bases de Bijombo et de Mikenge. Dans ce contexte, huit échanges de tirs entre des soldats de la Mission et des éléments armés ont été enregistrés. Le 28 mai, la base temporaire de la MONUSCO à Mikenge, qui permet de protéger des centaines de personnes déplacées, a été attaquée par une centaine de combattants Maï ; l'attaque a finalement été repoussée, mais deux soldats de la paix et cinq personnes déplacées ont été blessés. Par ailleurs, la Mission a facilité le déploiement de 100 soldats des forces spéciales des FARDC, qui visait à renforcer la brigade opérant dans la région, et a fourni des munitions et du matériel supplémentaires à cette brigade. Elle a encore renforcé les systèmes d'alerte rapide, notamment en fournissant, au besoin, un soutien logistique aux fins du rétablissement des réseaux de téléphonie mobile. Enfin, elle a facilité le dialogue entre les cinq principaux groupes ethniques de la région en vue de créer les conditions propices pour l'application de l'accord de cessez-le-feu signé en mars par les représentants des différents groupes armés.

42. Dans la province du Tanganyika, la MONUSCO a facilité le déploiement, par les autorités provinciales, d'une équipe de médiation chargée de réduire les tensions entre les Twa et les Bantous, ce qui a permis de définir des mesures de renforcement de la confiance. De plus, elle a intensifié les patrouilles dans les zones minières où les incursions de groupes armés s'étaient multipliées. Enfin, elle a assuré la protection de 2 250 personnes déplacées récemment retournées dans le territoire de Kalemie. Dans la province du Maniema, la Mission a établi en mars une base temporaire à Lubichako, ce qui a amené les groupes armés à réduire leurs activités et considérablement réduit le nombre des viols et autres actes de violence sexuelle imputés à certains éléments armés dans la zone. La base a également fourni une escorte en tant que de besoin aux acteurs humanitaires

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Stabilisation et causes profondes des conflits

43. L'action menée pour remédier aux causes profondes des conflits a été axée sur la facilitation du dialogue intercommunautaire et sur la mise en place de mécanismes de règlement des conflits. Trois projets financés par le Fonds de cohérence pour la stabilisation, qui est administré par la MONUSCO, ont été mis sur pied dans la province de l'Ituri en vue de soutenir les ex-combattants de la FRPI ; un autre, portant sur le dialogue démocratique, a été engagé dans le territoire de Djugu. Dans la province du Kasaï, la Mission a aidé les autorités et la population à procéder à un

inventaire des communautés en vue de la tenue d'un dialogue visant à remédier aux causes profondes de la violence intercommunautaire dans la province. La plupart des activités liées aux projets de stabilisation au Nord-Kivu ont été interrompues jusqu'à la levée des restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19.

44. L'exploitation illégale des ressources naturelles demeure l'une des principales sources de conflit et d'instabilité dans les provinces de l'est. C'est pourquoi, la MONUSCO a continué de s'employer à réduire la recherche de rentes chez les acteurs armés et à faciliter le contrôle des chaînes d'approvisionnement par les civils. Une cartographie de 34 sites miniers a par exemple été réalisée dans la région de Beni (Nord-Kivu) et les chaînes d'approvisionnement, les acteurs en amont et la légalité des sites ont été examinés. La Mission a également fourni un appui technique aux fins de la mise en place d'un système de surveillance visant à accroître le contrôle exercé par les civils sur l'extraction et le commerce de l'or, l'objectif étant d'intensifier les activités économiques légitimes tout en réduisant les revenus illicites des éléments armés. Elle a également contribué à l'élaboration d'un projet quadriennal ayant pour but de renforcer la sécurité et le respect des droits humains dans les zones minières des provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu qui sont touchées par un conflit.

B. Réforme du secteur de la sécurité et du système de justice

45. Contribuant aux engagements pris, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, en faveur de solutions durables contre l'insécurité que les Congolais puissent eux-mêmes prendre en charge, la MONUSCO a adopté une approche multisectorielle en matière de réforme du secteur de la sécurité, mettant à profit ses bons offices et son savoir-faire technique pour aider les autorités nationales à s'attaquer aux facteurs de conflit et à opérer une transformation institutionnelle à long terme. Après s'être rendue à l'Académie militaire et dans d'autres écoles militaires à Kananga, puis à Kitona et à Banana elle a tenu, début mars, plusieurs réunions avec le Commandant général des écoles militaires en vue d'examiner la question de la réforme du secteur de la sécurité.

46. En raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, et à la demande des autorités congolaises, les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été temporairement suspendues jusqu'à ce que la situation permette de les reprendre. Au nombre des activités ainsi suspendues figurent les réunions hebdomadaires organisées avec les officiers supérieurs d'état-major des FARDC et les réunions mensuelles de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, auxquelles sont conviés attachés de défense et représentants des partenaires internationaux et bilatéraux.

47. La MONUSCO a continué de fournir une assistance technique et logistique dans le cadre des enquêtes et des poursuites engagées dans des affaires de violations graves des droits humains, notamment pour permettre la tenue d'audiences à Beni et à Butembo, en mars, dans des procédures d'appel pendantes depuis 2016 devant des juridictions militaires. À la suite de ces audiences, 52 condamnations prononcées contre des membres des FARDC et de la Police nationale congolaise ont été confirmées, dont 22 pour viol de mineurs. La Mission a également apporté un appui technique au ministère public dans la préparation des dossiers contre les 29 personnes accusées d'avoir attaqué des centres de traitement de l'Ebola à Biakato (province de l'Ituri).

48. En ce qui concerne le système pénitentiaire, la population carcérale dans la zone de responsabilité de la MONUSCO s'élève actuellement à 22 000 personnes, soit plus du triple de la capacité officielle. En dépit des efforts déployés pour faciliter la coordination de l'approvisionnement alimentaire et l'acheminement des services

essentiels, 62 personnes au moins sont mortes en détention au cours du premier trimestre de l'année, faute d'accès aux soins médicaux dont elles avaient besoin, mais aussi en raison des mauvais traitements. D'autre part, plus de 190 détenus, à travers le pays, se sont évadés de leur centre d'incarcération. Un nombre de cas de COVID-19 toujours non confirmé a été enregistré à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa et à la prison de Makala, qui fonctionnent toujours bien au-delà de leurs capacités, malgré l'action de prévention mise en place avec l'aide de la Mission.

49. La MONUSCO a continué d'aider les autorités congolaises à mettre en œuvre et à superviser la stratégie nationale de lutte antimines et le plan d'action national pour le contrôle et la gestion des armes légères et de petit calibre. Dans le cadre du programme mis en œuvre par le Service de la lutte antimines de l'ONU, elle a continué de renforcer les capacités des forces nationales de sécurité présentes dans les zones de conflit pour ce qui est de la gestion des stocks d' armes et de munitions, notamment en modernisant les infrastructures et en installant du matériel permettant de stocker 956 armes, ainsi qu'en poursuivant les activités de formation.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

50. Au niveau national, la MONUSCO a continué d'aider le Gouvernement à simplifier le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. De plus, elle a fourni un appui technique et logistique dans le cadre des initiatives prises à l'échelon des provinces pour faire face au nombre croissant de groupes armés souhaitant se rendre. Au Nord-Kivu, 12 groupes armés sévissant dans le territoire de Lubero ont annoncé leur désir de se rendre et de désarmer. Au Sud-Kivu, la Mission a apporté un appui aux autorités et aux FARDC en désarmant 120 combattants du groupe Maï-MaïMaheshe.

51. Dans le cadre du processus de paix de la FRPI, la MONUSCO a favorisé l'élaboration d'un plan opérationnel de désarmement, de démobilisation et de réintégration et achevé la construction de camps de désarmement et de démobilisation. En dépit de quelques retards dus à la COVID-19, la responsabilité du site de désarmement de Karatsi et du site de démobilisation de Kazana a bien été transférée aux autorités de la province de l'Ituri le 11 mai, ce qui représente un progrès décisif. La Mission a en outre continué d'apporter son concours afin d'asseoir durablement la paix au moyen d'initiatives de lutte contre la violence de proximité qui permettent, tout en remettant des routes en état, d'offrir des possibilités d'emploi temporaires et de fournir un soutien psychosocial aux ex-combattants et aux habitants.

52. Au cours de la période considérée, 28 ex-combattants congolais ont été démobilisés par la MONUSCO et 33 enfants ayant eu des liens avec des groupes armés ont été recueillis et remis aux partenaires de la protection de l'enfance pour être réunis avec leur famille. Par ailleurs, bien que les dossiers de 21 ex-combattants rwandais et 19 personnes à leur charge aient été traités, leur rapatriement n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

VIII. Femmes et paix et sécurité

53. La MONUSCO a continué de progresser dans l'exécution de son mandat concernant les femmes et la paix et la sécurité, grâce à une collaboration ciblée avec les autorités nationales, provinciales et locales, dans le cadre de laquelle elle a plaidé en faveur d'une représentation et d'une participation accrues des femmes, notamment dans la prise de décisions liées à la COVID-19. Elle a en outre redoublé d'efforts pour appuyer les structures locales de prévention des conflits et de réconciliation dirigées par des femmes, ce qui a facilité la prise en compte des questions de genre dans les

solutions proposées pour faire face aux problèmes de protection, y compris pour ce qui est des nouveaux risques liés à la COVID-19. Quatre-vingt femmes ont bénéficié de ces initiatives.

54. Les activités de sensibilisation ont continué dans une large mesure d'aider les femmes à assumer un rôle actif dans le règlement des conflits, notamment dans le suivi et l'application des accords de paix. Dans la province de l'Ituri, à la suite d'attaques récurrentes, un collectif de femmes de l'Ituria publié une déclaration commune, dans laquelle il a demandé à toutes les parties concernées de prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la violence, lutter contre l'insécurité dans la province et œuvrer à l'instauration de conditions propres à garantir la protection des femmes et des filles.

IX. Protection de l'enfance et violences sexuelles en période de conflit

55. Pendant la période considérée, la MONUSCO a corroboré 836 cas de violations graves commises contre des enfants. Quatre-vingt-trois enfants (34 filles et 49 garçons) auraient été tués ou mutilés, dont 55 auraient été tués par des assaillants armés dans le territoire de Djugu. De plus, 62 filles ont été victimes de viol ou d'autres formes de violence sexuelle, dont 16 viols commis par des soldats des FARDC. Au moins 525 enfants (175 filles et 350 garçons) se sont échappés ou ont été séparés de groupes armés. Il s'agissait notamment de 354 enfants qui avaient quitté la milice Kamuina Nsapu de leur propre initiative en 2019 et avaient été comptabilisés rétroactivement pendant la période considérée.

56. Les commandants de l'APCLS-Janvier et des Maï Maheshe, qui opèrent respectivement dans le territoire de Masisi (Nord-Kivu) et dans le territoire de Walungu (Sud-Kivu), ont signé des déclarations unilatérales et des feuilles de route, dans lesquelles ils se sont engagés à prévenir et à faire cesser le recrutement d'enfants et d'autres violations graves des droits de l'enfant, ce qui porte à 31 le nombre de groupes armés ayant officiellement fait de telles déclarations. Le dialogue engagé avec ces commandants a conduit à la libération de 51 enfants. Le nombre de nouveaux recrutements d'enfants par les groupes armés s'élève à 26 à ce jour en 2020.

57. La remontée de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits a été considérablement entravée par l'insécurité et les restrictions dues à la pandémie de COVID-19. Cependant, les données dont on dispose tendraient à montrer que les groupes armés sont responsables d'environ 80 % des cas de violence sexuelle liés au conflit. Le Nord-Kivu a été un foyer constant de tensions en raison des affrontements entre le NDC-R et la coalition APCLS-Nyatura, qui ont entraîné de graves violations des droits de l'homme. La violence intercommunautaire a entraîné une recrudescence de la violence sexuelle au Sud-Kivu, dans le Maniema et le Tanganyika, où les milices à majorité Twa ont violé des femmes en réunion, souvent à la faveur des travaux des champs. Des violences sexuelles ont également continué d'être répertoriées de la part de membres des FARDC au Nord-Kivu, notamment dans le cadre des opérations militaires lancées contre les ADF dans les régions de Beni et de Butembo.

X. Stratégie de retrait

58. L'élaboration, avec le Gouvernement, d'une stratégie commune qui comporterait un ensemble d'indicateurs mesurables et viserait à faciliter le transfert progressif des tâches de la Mission est demeurée une priorité essentielle pour la MONUSCO. Les principaux axes du processus ont été définis avec les autorités

politiques congolaises, l'accent étant mis notamment sur la nécessité de procéder sur plusieurs fronts dans le cadre de la transition, en fonction de la situation dans : a) les zones de conflit armé structuré, où sévissent les groupes armés et la violence intercommunautaire ; b) les zones caractérisées essentiellement par l'activité de groupes armés locaux et la violence intercommunautaire ; c) les zones évoluant vers une sortie de conflit. Toutefois, les préoccupations à l'échelon national, étant centrées sur la lutte contre la COVID-19, il a été plus difficile d'engager un dialogue soutenu sur le processus de transition. Par conséquent, bien que l'élaboration de la stratégie commune ait avancé plus lentement que prévu, les activités préparatoires se sont poursuivies afin que les discussions approfondies avec les interlocuteurs gouvernementaux puissent reprendre rapidement, lorsque la situation le permettra.

59. Dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central, les possibilités de renforcer la coopération entre la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont été examinées plus avant, l'accent étant mis sur la définition de mesures conformes au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi que sur les priorités nationales concernant la réduction des vulnérabilités. Une attention particulière a été accordée à l'agriculture et au développement du capital humain, en raison de leurs potentialités sur le plan du développement économique et de la cohésion sociale, ainsi que de la réduction des risques de nouveaux conflits. Cela permettra de créer des conditions plus favorables au retrait prévu de la force de la MONUSCO de la région, une fois que les mouvements de troupes actuellement gelés en raisons de la pandémie de COVID-19 auront pu reprendre.

XI. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

Évaluation de la force et de la composante Police

60. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, la MONUSCO s'est employée à atteindre un niveau de performance élevé en prenant les mesures nécessaires pour faire face aux problèmes recensés lors des précédentes évaluations structurées. De plus, 11 des 42 unités de la force ont été récemment évaluées : 5 unités ont été jugées excellentes et 6 satisfaisantes. Les principales insuffisances recensées concernaient les plans d'action pour l'environnement, la défense des périmètres, les moyens antiémeutes, la préparation aux embuscades, les évacuations sanitaires et les exercices de tirs de mortier. La Mission a pris des mesures pour régler ces problèmes et continuera également de procéder à des évaluations lors des visites d'inspection avant déploiement menées dans le cadre de la procédure de rotation.

61. La composante Police de la MONUSCO a évalué ses six unités de police constituées, qui ont toutes été jugées satisfaisantes. De plus, la Mission a encouragé les pays fournisseurs de personnel de police à relever le taux de femmes dans les unités de police constituées, qui s'élève actuellement à 12,9 %, ainsi qu'à augmenter la proportion de femmes occupant des postes de commandement d'au moins 25 % d'ici la fin de 2020. Les policiers hors unités constituées (28,8 % de femmes) ont également fait l'objet d'une évaluation visant à recenser et à combler les lacunes. Parmi les mesures correctives qui ont été prises, on peut citer la réaffectation de policiers hors unités constituées à des postes mieux adaptés à leurs compétences et à leur savoir-faire respectifs ainsi que l'organisation, à l'intention de 366 policiers, de séances de formation ciblées sur la collecte de renseignements relatifs à la criminalité, la violence sexuelle et fondée sur le genre, le maintien de l'ordre, la criminalistique et les enquêtes.

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du mandat

62. Pour faire face à la COVID-19 et assurer la cohérence des mesures prises pour lutter contre cette maladie, une équipe spéciale des Nations Unies composée de membres de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies a été créée dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. L'équipe spéciale a élaboré un plan d'urgence relatif à la COVID-19, dans lequel elle a mis l'accent sur la capacité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires humanitaires de rester et d'accomplir leur mandat dans la mesure du possible. La poursuite des fonctions essentielles repose sur les trois grands principes suivants : empêcher que les activités des Nations Unies ne contribuent à la transmission de la maladie, faire en sorte que le personnel ne soit pas infecté et assurer la continuité des opérations.

63. En raison des restrictions de circulation à l'intérieur du pays et à destination du pays qui ont été imposées pour faire face à la COVID-19, les seuls vols des Nations Unies qui ont été autorisés ont été des vols visant à assurer la protection des civils, à acheminer le fret nécessaire ou à appuyer des opérations essentielles. Par ailleurs, la Mission a suspendu temporairement toutes les activités qui rassemblent un grand nombre de personnes. À la suite de la suspension des rotations, des rapatriements et des déploiements de membres du personnel en tenue jusqu'au 30 juin, la MONUSCO a dû reporter 14 rotations prévues. Cette suspension a également eu une incidence sur la constitution de la force et des éléments de police dont il est question dans la résolution 2502 (2019) ainsi que sur la mise en œuvre de certaines des recommandations du général Dos Santos Cruz. Enfin, la Mission a dû suspendre les inspections environnementales, les inspections du matériel appartenant aux contingents ainsi que les évaluations de la sécurité aérienne et les visites d'audit réalisées sur le terrain.

64. Afin d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, les moyens sanitaires de tous les lieux d'affectation ont été évalués et des améliorations ont été apportées dans la mesure du possible. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont notamment mis en place ou repéré 60 lits d'isolement dans 9 lieux. Dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et avec l'aide et les contributions en nature du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la MONUSCO a ouvert une installation médicale à Kinshasa qui, une fois pourvue du matériel nécessaire et de personnel qualifié, accueillera les membres du personnel des Nations Unies touchés par la COVID-19. Au total, 46 membres du personnel de la MONUSCO ont été testés positifs (23 membres du personnel des composantes civile et militaire recruté sur le plan international et 23 membres du personnel recruté sur le plan national). L'un de ces derniers qui travaillait pour la MONUSCO à Bukavu est décédé des suites de la maladie à COVID-19.

B. Manquements graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

65. Entre le 1er mars et le 31 mai, deux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres des contingents ont été enregistrées. Les deux allégations ont été transmises aux pays fournisseurs de contingents concernés. Au total, 10 autres allégations de manquement grave ont été enregistrées et font actuellement l'objet d'une enquête.

66. La MONUSCO a continué de prendre des mesures énergiques de prévention des manquements, mais à une échelle limitée en raison de la COVID-19. Ces mesures ont pris diverses formes : formation du personnel, évaluation des risques et patrouilles dissuasives de la police militaire visant à faire respecter les couvre-feux et

l'interdiction d'accès à certaines zones. Dans le respect des protocoles établis pour faire face à la COVID-19, des campagnes de sensibilisation à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ont été menées sur des stations de radio locales et par SMS.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

67. La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies sont demeurées une priorité, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Au total, 87 atteintes à la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies ont été enregistrées : 9 étaient liées à des conflits armés, 27 à la criminalité, 25 à des troubles civils et 26 à des dangers. Dix membres du personnel recrutés sur le plan international (8 hommes et 2 femmes) et 33 membres du personnel recrutés sur le plan national (28 hommes et 5 femmes) étaient concernés par ces atteintes. Au cours de la période considérée, on a également enregistré sept incidents ayant eu une incidence sur la lutte contre l'Ebola et trois incidents liés aux mesures d'atténuation de la propagation de la COVID-19. Ces chiffres représentent une diminution de 49 % par rapport à la période précédente.

68. Le 30 mai, Trésor Mputu Kankonde, qui était accusé d'être impliqué dans le meurtre de Zaida Catalan et de Michael Sharp en 2017, a été arrêté par les autorités congolaises près de Kananga. Cette arrestation représente une étape importante dans l'enquête menée sur cet acte criminel grave commis contre des membres du personnel des Nations Unies et fait avancer la mise en œuvre de l'engagement pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix de traduire en justice les auteurs de tels actes.

XIII. Observations

69. Bien que toujours précaire, la situation politique en République démocratique du Congo est demeurée plutôt stable. Les dirigeants de la coalition au pouvoir ont montré qu'ils restaient déterminés à régler leurs différends de manière constructive afin de préserver ce qui était devenu la pierre angulaire de la stabilisation du pays au cours de l'année écoulée. Il est essentiel que le dialogue reste au cœur des solutions visant à régler les différends et que toutes les parties concernées continuent de profiter de cette occasion exceptionnelle pour faire avancer les réformes de la gouvernance et du secteur de la sécurité et les réformes socioéconomiques de façon à faciliter l'instauration d'une paix et d'un développement durables en République démocratique du Congo. J'estime encourageant que la grande majorité des nombreux territoires du pays soient exempts de conflits armés. Cela témoigne de la ferme détermination de tous les échelons de la société congolaise de régler les conflits de manière pacifique.

70. Je suis profondément préoccupé par la grave détérioration des conditions de sécurité dans la province de l'Ituri, où une flambée de violence visant délibérément certaines populations a causé des déplacements massifs et de graves violations des droits de l'homme qui, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Les femmes et les enfants ont été tout particulièrement touchés par ces violences. Par ailleurs, certaines zones de la province du Sud-Kivu ont connu une recrudescence alarmante des violences à caractère ethnique. Pour éliminer la menace que représentent les milices armées dans ces contextes, il faudra adopter une approche globale qui aille au-delà de l'intervention militaire et vise à s'attaquer aux causes profondes des cycles récurrents de violence intercommunautaire, notamment l'accès à la terre et la lutte

pour le pouvoir politique et le contrôle des ressources économiques. À cette fin, la MONUSCO continuera d'appuyer l'action menée par les autorités congolaises en vue de protéger les civils en neutralisant la menace posée par les groupes armés, en veillant à ce que les auteurs d'infractions graves soient traduits en justice et en fournissant des services de médiation pour contribuer au traitement des causes profondes des conflits.

71. Dans la région de Beni, les ADF continuent de représenter une menace sérieuse pour les civils, en dépit de la pression militaire exercée. Pour éliminer cette menace, il sera essentiel de s'attaquer aux flux de financement du groupe et de veiller à ce que les auteurs de violences aient à répondre de leurs actes. Je salue l'engagement pris par la MONUSCO et les forces de sécurité congolaises de renforcer leur coopération, en particulier pour ce qui est du renseignement, domaine dans lequel la Mission a des atouts particuliers. Il est fondamental de consolider ce partenariat, qui est fondé sur la confiance mutuelle et une volonté commune de protéger la population civile, si l'on veut lutter contre les ADF.

72. En dépit de la poursuite de la violence dans les provinces orientales, , la participation de certains groupes armés aux processus de désarmement et de démobilisation dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu est un signe positif. Je félicite les autorités nationales et provinciales d'avoir adopté une approche volontariste en vue de trouver des solutions en ce qui concerne la démobilisation et la réintégration des ex-combattants. J'invite maintenant le Gouvernement à tenir compte de l'importance d'un cadre directeur national afin que ce processus soit bien géré et à ce qu'il soit tenu compte des enseignements tirés du passé afin de garantir une démobilisation durable et une réintégration dans les collectivités locales.

73. Je reste pleinement déterminé à renforcer la capacité de la MONUSCO de s'acquitter de son mandat de protection des civils. L'application, dans les meilleurs délais, des dispositions pertinentes de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité et des recommandations du général de corps d'armée Dos Santos Cruz continue de revêtir une importance capitale à cet égard. Dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix, je compte sur l'entière coopération de toutes les parties prenantes, notamment des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, de sorte que l'on puisse apporter les améliorations envisagées à la force de la MONUSCO, notamment à la brigade d'intervention, et j'invite instamment les États Membres à veiller à ce que la Mission dispose des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

74. Il demeure essentiel de prendre des mesures de réforme soutenues, si l'on veut permettre aux forces de sécurité congolaises de s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités, dans le respect des obligations en matière de droits humains. Un renouvellement des engagements pris au niveau politique et la promulgation des lois voulues à cet égard seront déterminants. Le renforcement de l'armée et de la police, qui doivent être bien organisées, dotées de ressources suffisantes et correctement formées et contrôlées, sont des étapes importantes. Il demeure également essentiel de renforcer les moyens logistiques des FARDC, notamment en ce qui concerne la mobilité et la disponibilité des casernes, car cela leur permettrait de maintenir leur présence dans les zones touchées par un conflit.

75. Je reste préoccupé par les informations récentes faisant état de cas de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité congolaises, et notamment de violences sexuelles et fondées sur le genre. Je me félicite en revanche des mesures prises par les autorités congolaises de justice militaire en vue de poursuivre les membres des FARDC et de la Police nationale congolaise qui commettent des crimes graves, ce qui est essentiel pour renforcer la confiance dans les forces de sécurité du pays. L'ouverture rapide, par les autorités nationales, d'enquêtes crédibles sur ces

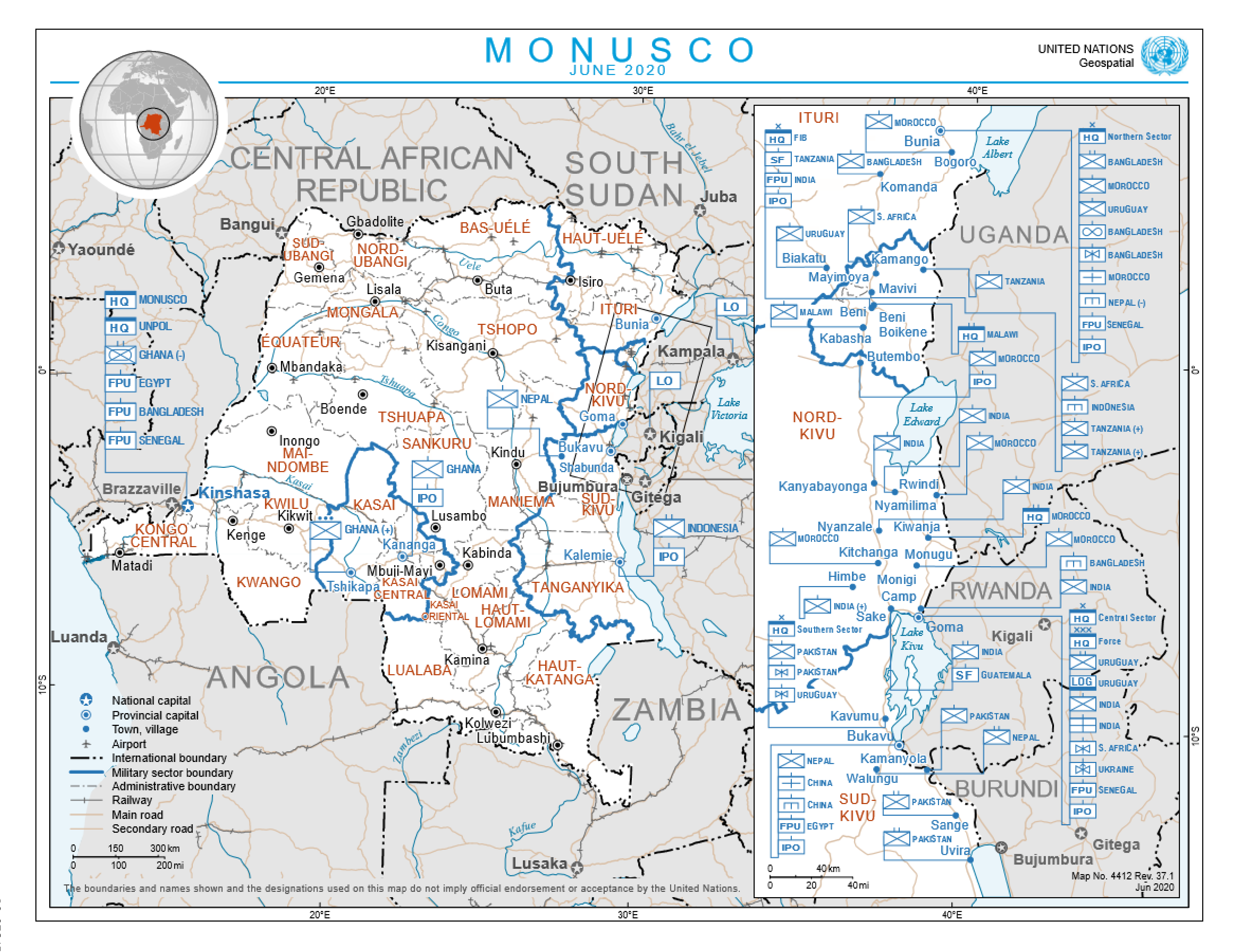
violations et le versement de dommages et intérêts aux victimes de violences sexuelles sont des conditions sine qua non de tout processus visant à amener les coupables à répondre de leurs actes. Je me réjouis également des progrès accompélis dans l'arrestation de ceux qui auraient été mêlés au meurtre de Mme Catalán et de M. Sharp en 2017.Le renforcement progressif des institutions de justice civile constitue également un élément essentiel des efforts visant à remédier aux causes profondes de la violence qui sévit dans les régions du pays encore touchées par un conflit armé et à jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables dans les provinces entrant dans la phase d'après-conflit.

76. La coopération régionale est essentielle à la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo. Ma Représentante spéciale et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs travaillent de concert pour arrêter des mesures non militaires visant à promouvoir le désarmement volontaire des groupes armés étrangers ainsi qu'à compromettre leurs efforts de recrutement et à désorganiser leurs filières d'approvisionnement. En coopération avec mon Envoyé spécial, la MONUSCO continuera d'appuyer les efforts déployés par le Président Tshisekedi pour améliorer le climat politique dans la région des Grands Lacs. Je salue la détermination de la Communauté de développement de l'Afrique australe à contribuer au règlement pacifique du différend frontalier qui oppose la République démocratique du Congo et la Zambie et j'invite les deux États à résoudre leurs différends par le dialogue, avec l'aide de la région.

77. La pandémie de COVID-19 constitue un nouveau défi historique pour la République démocratique du Congo. Je félicite le Gouvernement congolais d'avoir pris des mesures rapides et décisives pour limiter la propagation du virus. Comme ailleurs, la pandémie a eu un impact socioéconomique important, ce qui a encore plus compromis les efforts visant à résoudre les problèmes d'ordre politique et humanitaire et les problèmes de développement auxquels le pays fait face. Dans ce contexte, il est d'autant plus important que les forces politiques du pays luttent ensemble contre le virus, en mettant de côté les intérêts partisans et les ambitions individuelles pour le bien du peuple congolais. La réapparition de la maladie à virus Ebola en deux lieux distincts du pays a représenté pour le pays de nouveaux problèmes de santé publique, même si les équipes d'intervention y ont rapidement fait face. Dans ce contexte, je demande une nouvelle fois aux groupes armés de déposer leurs armes afin que l'action menée pour lutter contre ces problèmes de santé publique puisse se poursuivre sans entrave. Je me félicite de la réaction rapide et concertée des partenaires internationaux de la République démocratique du Congo qui soutiennent le pays dans cette période critique et je leur demande de continuer d'apporter leur concours dans le cadre du plan d'intervention humanitaire du pays, dont le financement reste très insuffisant. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'appuyer les interventions des autorités congolaises, tout en continuant à exécuter les tâches essentielles qui leur ont été confiées.

78. L'élaboration, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies, d'une stratégie commune aux fins du transfert progressif et réfléchi des responsabilités de la MONUSCO au Gouvernement congolais demeure essentielle pour préserver les progrès en matière de stabilité difficilement réalisés au cours des deux dernières décennies. La MONUSCO poursuivra son dialogue stratégique avec le Gouvernement pour que la réduction de ses effectifs et son retrait soient soigneusement échelonnés, assortis de conditions et menés à bien conformément aux objectifs de référence convenus. À cet égard, je demande de nouveau au Gouvernement de considérer ce processus comme une priorité nationale et de définir des positions claires et éclairées par les intérêts primordiaux du peuple congolais.

79. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Leila Zerrougui, pour l'esprit d'initiative et le dévouement dont elle fait constamment preuve, tout le personnel de la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la stabilisation de la République démocratique du Congo. Je tiens également à remercier les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au pays et je les encourage à poursuivre leur action, en particulier en ces temps difficiles.


MONUSCO
JUNE 2020
UNITED NATIONS
Geospatial
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
UGANDA
RWANDA
BURUNDI
ANGOLA
ZAMBIA
Bangui
Yaoundé
Juba
Kampala
Kigali
Bujumbura
Gitega
Brazzaville
Kinshasa
Luanda
Lusaka
Matadi
KONGO CENTRAL
KWANGO
KWILU
MAI-NDOMBE
ÉQUATEUR
SUD-UBANGI
NORD-UBANGI
MONGALA
TSHUAPA
TSHOPO
BAS-UÉLÉ
HAUT-UÉLÉ
ITURI
NORD-KIVU
SUD-KIVU
MANIEMA
SANKURU
KASAI
KASAI CENTRAL
KASAI ORIENTAL
LOMAMI
HAUT-LOMAMI
TANGANYIKA
LUALABA
HAUT-KATANGA
Gbadolite
Gemena
Lisala
Buta
Isiro
Bunia
Kisangani
Mbandaka
Boende
Inongo
Kikwit
Kenge
Kananga
Tshikapa
Mbuji-Mayi
Kabinda
Lusambo
Kindu
Goma
Bukavu
Shabunda
Kalemie
Kamina
Kolwezi
Lubumbashi
HQ MONUSCO
HQ UNPOL
GHANA (-)
FPU EGYPT
FPU BANGLADESH
FPU SENEGAL
NEPAL
GHANA
IPO
GHANA (+)
LO
INDONESIA
National capital
Provincial capital
Town, village
Airport
International boundary
Military sector boundary
Administrative boundary
Railway
Main road
Secondary road
0 150 300 km
0 100 200 mi
HQ FIB
SF TANZANIA
FPU INDIA
IPO
MOROCCO
BANGLADESH
URUGUAY
S. AFRICA
MALAWI
Komanda
Bogoro
Biakatu
Mayimoya
Kamango
Mavivi
Beni
Beni Boikene
Kabasha
Butembo
Lake Albert
Lake Edward
Lake Kivu
Kanyabayonga
Rwindi
Nyamilima
Nyanzale
Kiwanja
Kitchanga
Monugu
Himbe
Monigi Camp
Sake
INDIA (+)
HQ Northern Sector
TANZANIA
NEPAL (-)
FPU SENEGAL
INDONESIA
TANZANIA (+)
HQ Southern Sector
PAKISTAN
HQ Central Sector
HQ Force
LOG URUGUAY
SF GUATEMALA
UKRAINE
Kavumu
Kamanyola
Walungu
Sange
Uvira
CHINA
FPU EGYPT
NEPAL
0 40 km
0 20 40 mi
Map No. 4412 Rev. 37.1
Jun 2020
20°E
30°E
40°E
0°
10°S
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

20-07645